

**OBJET:**  
AUTORISATION  
DE RECRUTEMENT  
D’AGENTS  
CONTRACTUELS  
SUR DES EMPLOIS  
NON PERMANENTS  
POUR FAIRE FACE  
A UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE  
D’ACTIVITE  
(en application de l’article  
L 332-23-1° du code général  
de la fonction publique)

Certifie le caractère exécutoire pour  
avoir été transmis en  
Sous-Préfecture le 21.12.2022 et  
publié (ou notifié) le 21.12.2022



Cette délibération peut faire  
l’objet d’une recours auprès du  
Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à partir de sa publication  
(ou notification).

Pour le Maire empêché,  
L’Adjoint délégué

**VILLE DE BRUAY SUR L’ESCAUT**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Treize Décembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme LUDOVISI Brigitte procuration M. DRUESNE Patrick  
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration M. LEMAIRE Pascal  
M. LEMAY Frédéric procuration procuration Mme LEROUX Christiane  
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme MENDOLA Nunziata  
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick  
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia

**Absents excusés :** M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne

**OBJET: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE (en application de l’article L 332-23-1° du code général de la fonction publique)**

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23-1°,  
Considérant qu’en prévision de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d’activité dans le fonctionnement des différents services municipaux,  
Considérant qu’il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d’agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d’activité en application de l’article L 332-23-1° du code général de la fonction publique précité,  
Vu l’avis favorable et unanime de la commission du personnel du 6 décembre 2022,  
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- pour une durée d’un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, d’autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d’activité pour une période maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois en application de l’article L 332-23-1° du code général de la fonction publique précité.

A ce titre, seront créés :

- Au maximum et en fonction des besoins des services 2 emplois de catégorie A :

2 postes d’attaché territorial à temps complet.

... / ...

- Au maximum, et en fonction des besoins des services 3 emplois de catégorie B :

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet,
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet,
- 1 poste de technicien territorial à temps complet.

- Au maximum et en fonction des besoins des services 25 emplois de catégorie C :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet,
- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet,
- 10 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet,
- 6 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal de chaque grade de référence.

**DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents contractuels seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué  
Sylvia DUHAMEL.